



## **Conseil Communautaire du 23 septembre 2021 à 18h**

*en visioconférence, conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020*

**Titulaires présents à l'ouverture de la séance :** D. DOMONT, D. JACOB, A. COQUART, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC. SACLEUX, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, JN CAZE, R. NIETO, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, R. BILLORE, F. MASSÍAS, C. FOURNET, C. BALCONE, JC LOUVET, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, J. BROQUET, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, JM. ADDE, J. GENEAU DE LAMARLIERE

**Suppléants représentant leurs titulaires :** J. MARMIGNON (suppléante de X. PALPIED)

**Titulaires ayant donné pouvoir :** L. POTIER à F. LEROY, JP AVENEL à P. CHEVAL, C. NEVOU à M. CRAPPIER, R. VENDELON à T. LINEATTE, D. POTELE à B. ETEVE, S. DECROIX à JC LOUVET, G. CARON à J. MARMIGNON

**Titulaires absents ou excusés :** X. PALPIED, L. POTIER, JL MAILLARD, C. DELAFORGE, JP AVENEL C. NEVOU, P. VALLEE, R. COUSIN R. VENDELON, M. FLEURY, D. POTELE, S. DECROIX, D. MESSIO, D. PIOCHE, E. PROOT, C. ROUVROY, L. MAILLE, G. CARON

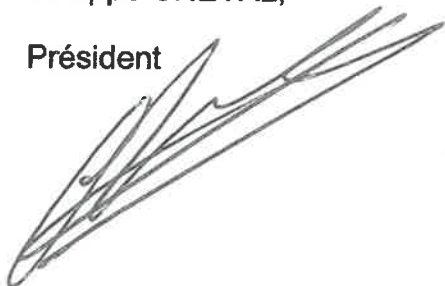
**Secrétaire de séance :** T. LINEATTE

## ORDRE DU JOUR :

1. GENERAL
    - 1.1 Rapport d'activités 2020 Terre de Picardie
    - 1.2 Modification du règlement intérieur
    - 1.3 Création d'un poste en alternance
    - 1.4 Prime exceptionnelle
    - 1.5 Candidature à l'EPF (Etablissement Public Foncier)
  
  2. EVD
    - 2.1 Rapport d'activités 2020
    - 2.2 Exonérations TEOM
  
  3. URBANISME
    - 3.1 Conférence des Maires du 01/09/2021
  
  4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
    - 4.1 Délimitation du périmètre de la zone ZAE (Zone d'Activité Economique)
  
  5. SCOLAIRE-PERISCOLAIRE-PETITE ENFANCE
    - 5.1 Stagiaire scolaire
    - 5.2 Prise en charge de formations BAFA- BAFD
  
  6. INFORMATIONS DIVERSES
- 

Philippe CHEVAL,

Président



Thierry LINEATTE,

Secrétaire,



En préambule, P.Cheval informe que le conseil communautaire se tient en visioconférence par précaution, la préfecture ayant apporté la réponse suivante sur la question du passe sanitaire : « le passe sanitaire n'est pas exigé pour participer à une séance d'un organe délibérant d'une collectivité quel que soit le nombre de personnes y participant ».

Les élus étant exonérés de passe, P. Cheval souhaite montrer l'exemple et a donc décidé de tenir le conseil communautaire en visioconférence.

- Désignation à l'unanimité du secrétaire de séance : T.Linéatte
- Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil communautaire du 24 juin 2021
- Information des décisions prises par le Président par délégation
- Information des décisions prises par le Bureau communautaire par délégation

## **1. GENERAL**

### **1.1 Rapport d'activités 2020 Terre de Picardie**

Le rapport d'activités qui est obligatoire retrace l'activité de l'EPCI. Il doit être présenté par chaque maire à son conseil municipal lors d'une séance publique.

*Pas d'interventions.*

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le rapport d'activités 2020 de Terre de Picardie.

### **1.2 Modification du règlement intérieur**

Suite à une remarque d'un délégué communautaire, Terre de Picardie doit envoyer l'invitation et l'ordre du jour des conseils communautaires aux conseillers municipaux.

*Pas d'interventions.*

Sur proposition du président, l'article 3 est modifié à l'unanimité :

« L'ordre du jour et la note de synthèse de la séance seront envoyés aux délégués communautaires et suppléants par voie électronique ainsi qu'aux mairies qui le diffuseront aux conseillers municipaux en vertu de la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019. »

### **1.3 Création d'un poste en alternance**

P. Cheval propose d'avoir recours à un contrat d'apprentissage dès la rentrée de septembre pour le service assainissement, le diplôme préparé étant un BTS GEMEAU (Gestion et Maîtrise de l'EAU). Le coût de la prise en charge par Terre de Picardie est de 5400€/an

*Pas d'interventions.*

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la création d'un poste en alternance pour le service assainissement.

#### **1.4 Prime exceptionnelle**

Le travail des agents est perturbé depuis de longs mois par la crise sanitaire. Le syndicat a fait remarquer que certains personnels avaient du travail supplémentaire, subissaient des risques et perturbations supplémentaires. Au-delà de la période de confinement (du 1/09/20 au 31/08/21), grâce à l'effort fourni par les agents, le président reconnaît la qualité du service public rendu.

La discussion avec le syndicat conduit au versement d'une prime d'intéressement à la performance collective pour l'ensemble du personnel, P.Cheval proposant un montant de 250 € net.

Il informe le conseil que les charges afférentes à cette prime sont moindres.

Le coût représente pour la collectivité un montant de 30 000 €.

Le bénéfice de cette prime est subordonné à la présence de 6 mois consécutifs pendant la période de référence de 12 mois consécutifs (1/09/20 au 31/08/21).

*Pas d'interventions.*

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le versement d'une prime d'intéressement à la performance collective de 250 € net à l'ensemble du personnel, celui-ci étant subordonné à la présence de 6 mois consécutifs pendant la période de référence de 12 mois consécutifs (1/09/20 au 31/08/21).

#### **1.5 Candidature à l'EPF (Etablissement Public**

##### **Foncier)**

Vu le décret n°2021-1061 du 6/08/2021 relatif à l'extension du périmètre de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Hauts de France au département de la Somme,

Vu la nécessité d'adapter la composition des instances délibérantes de l'EPF avec l'intégration de deux représentants du Département et de quatre représentants des EPCI de la Somme,

Il convient d'organiser la désignation de trois représentants des intercommunalités de la Somme et de leurs suppléants, Amiens métropole étant membre de droit du conseil d'administration.

P.Cheval estime qu'il faut au moins un représentant de l'est de la Somme au conseil d'administration.

*Pas d'interventions.*

Sur proposition du président, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'acter la candidature de la Communauté de communes Terre de Picardie pour siéger au conseil d'administration de l'EPF de Hauts de France et d'autoriser P.Cheval à poser sa candidature .

## **2. EVD (A. Maréchal)**

### **2.1 Rapport d'activités 2020**

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ». Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

On constate pour 2020 :

- une évolution stable des tonnages (222kg/habitant)
- une bonne performance du tri (48 kg/habitant refusés)
- la mise en place d'une benne éco-mobilier à la déchèterie (+3 500 € de recettes, 20 000 € d'économies)
- 85 conventions artisan (recettes de 35 000 €)

*Pas d'interventions.*

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

### **2.2 Exonérations TEOM**

46 demandes d'exonération de TEOM ont été enregistrées en 2021 pour une exonération en 2022, contre 44 en 2020.

Les exonérations représentent un montant de 61 000 €.

*Pas d'interventions.*

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les demandes d'exonération.

### **3. URBANISME**

#### **3.1 Conférence des Maires du 01/09/2021**

Cette conférence des maires dont l'ordre du jour était les modalités de collaboration entre la communauté de communes et les communes membres marque le début du PLUi.

Une réunion a été organisée avec les 5 maires absents et B.Etévé en charge du PLUi pour que tous les maires soient au même niveau d'information.

P.Cheval résume les propos de la conférence des maires :

- en préambule : la loi Notre donne de nouvelles compétences aux communautés de communes en matière d'urbanisme
- Délibération n°2020-003 lancement du PLUi de Terre de Picardie
- Des valeurs partagées sont mises en exergue :
  - L'expression d'un projet de territoire
  - Le travail en collaboration avec les communes
  - L'adaptation à la diversité du territoire
  - Le maintien de la compétence de chacun des maires

Les instances de collaboration proposées sont :

- Les séminaires qui s'adresseront aux élus et habitants
  - La conférence des maires (au moins 2)
  - Le conseil communautaire, organe délibérant
  - Le COPIL composé du président, de B.Etévé, vice-président chargé du PLUi, de 10 élus référents des 10 groupes de travail formés au cours de la conférence des maires. Le COPIL est garant de la bonne articulation des groupes de travail qu'il pilote.
  - les 10 groupes de travail composés au cours de la conférence des maires. Pour être le plus équilibré possible, les 10 communes les plus peuplées sont les têtes de chapeau, les autres communes étant réparties par tirage au sort.
- Il est prévu 2 représentants par commune.
- Les conseils municipaux sont des instances de collaboration puisqu'ils désigneront les représentants dans les groupes de travail et débattront du projet de territoire.

Le compte rendu de la conférence des maires a été adressé aux maires.

P.Cheval s'excuse auprès de F.Massias pour les erreurs d'interlocuteurs dans le compte rendu.

Groupes	Composition du groupe de travail	Représentation au COPIL
A	Rosières-en-Santerre, Belloy-en-Santerre, Guillaucourt, Foucaucourt-en-Santerre, Vermandovillers	FOUCAUCOURT-EN-SANTERRE
B	Chaulnes, Folies, Vauvillers, Bouchoir Beaufort-en-Santerre	CHAULNES
C	Harbonnières, Puzeaux, Fontaine-les-Cappy, Fresnes-Mazancourt, Herleville	HARBONNIÈRES
D	Hypercourt, Soyecourt, Hallu, Lihons	HYPERCOURT
E	Caix, Bayonvillers, Fay, Wiencourt-l'Équipée	WIENCOURT-L'ÉQUIPÉE
F	Dompierre-Becquincourt, Punchy, Ablaincourt-Pressoir, Warvillers	ABLAINCOURT-PRESSOIR
G	Proyart, Maucourt, Fransart, Fouquescourt	MAUCOURT
H	Marchelepôt-Misery, Assevillers, Vrély, Estrées-Deniécourt	VRELY
I	Méharicourt, Chilly, La Chavatte, Parvillers-le-Quesnoy	MÉHARICOURT
J	Framerville-Rainecourt, Rouvroy-en-Santerre, Chuignes, Berny-en-Santerre	BERNY-EN-SANTERRE

*Interventions :*

- JC Louvet : *il serait prudent de désigner dans le COPIL un suppléant au chef de file des groupes de travail en cas d'empêchement*
- P.Cheval prend cette proposition en compte

Le conseil communautaire valide à l'unanimité les modalités de concertation proposées par la conférence des maires.

**Dates à retenir :**

- 13/10 à 10h : COPIL de lancement
- 13/10 à 14h : Visite du territoire
- 9/11 à 18h : Séminaire des élus (conseillers municipaux)
- 22/11 à 18h : Réunion publique
- 29 et 30/11 : Réunion des groupes de travail

## **4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **4.1 Délimitation du périmètre de la zone ZAE (Zone d'Activité Economique)**

Vu l'ancienneté (1995 à 1998) et les imprécisions des délibérations prises par les anciennes communautés de communes de Haute Picardie et du Santerre relatives aux références cadastrales de la zone économique, le Président propose d'identifier clairement les parcelles de la zone économique de Terre de Picardie afin de mettre à jour les bases fiscales sur la base des délibérations prises antérieurement par la CC Haute Picardie et la CC du Santerre.

*Pas d'interventions.*

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le périmètre de la zone économique de Terre de Picardie sur la base des délibérations prises antérieurement par la CC du Santerre et la CC Haute Picardie.

## **5. SCOLAIRE-PERISCOLAIRE- PETITE ENFANCE (T.Linéatte)**

### **5.1 Stagiaire scolaire**

Afin de renforcer l'équipe de l'école de Rosières et de former un jeune adulte du territoire, il est proposé d'accueillir une stagiaire en formation professionnelle pendant 9 mois en tant qu'Accompagnante Educatif Petite Enfance.

*Pas d'interventions.*

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'accueil d'un stagiaire en tant qu'Accompagnante Educatif Petite Enfance ;

### **5.2 Prise en charge de formations BAFA- BAFD**

Une convention lie Terre de Picardie avec les CEMEA qui assure les formations BAFA-BAFD en 2021. Cette convention permet de proposer une formation de qualité et un coût moindre pour les bénéficiaires.

8 personnes sont proposées sur les formations Automne 2021



<b>Noms</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Formation</b>	<b>Cout de la prise en charge</b>
Delplanque	Marie	Appro BAFA	214 €
Cottinet	Bérényce	Appro BAFA	214 €
Nieto	Yohan	Appro BAFA	214 €
Henrotte	Amandine	BASE BAFA	247 €
Bécu	Elodie	BASE BAFA	247 €
Trabouillet	Chloé	BASE BAFA	247 €
Boulongne	Flavie	BASE BAFA	247 €
Mordaque	Mélissandre	BASE BAFA	247 €
		<b>Cout total</b>	<b>1877€</b>

*Pas d'interventions.*

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de financer la formation BAFA-BAFD à 8 personnes.

## **6. INFORMATIONS DIVERSES**

### ➤ Le FPIC 2021 :

Il existe plusieurs modes de répartition du FPIC.

Depuis la fusion, Terre de Picardie est revenu à un mode plus classique : une partie définie par des règles de droit commun pour la communauté de communes et l'autre partie pour les communes.

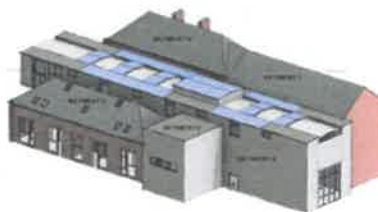
La CCS, avant la fusion prévoyait un reversement à la communauté de communes pour gérer le pluvial en particulier.


Dans la mesure à Terre de Picardie ne prend pas de compétence supplémentaire et n'a donc pas de charges supplémentaires, P.Cheval propose de garder la répartition de droit commun.

➤ Avancement des travaux (B.Etévé)

## TRAVAUX ENERGETIQUES ET THERMIQUES AU GROUPE SCOLAIRE DE ROSIERES


Les travaux sont terminés. La réception a eu lieu le 04/08/2021 et pour le lot chauffage le 08/09/2021



 <b>Financement :</b>	
Montant des travaux HT.....	1 398 793 €
Honoraires.....	99 509 €
Subventions sollicitées : ETAT(DSIL/DETR).....	1 160 000 €
Reste à charge TDP (21%) .....	338 302 €

## Extension de la cantine de Dompierre


Les travaux sont terminés. La réception a eu lieu le 16/09/2021. Mise en fonctionnement du site le 23/09/21

 <b>Financement :</b>	
Montant des travaux.....	142 718,00 €
Honoraires-Frais divers.....	38 288,30 €
Subventions sollicitées : ETAT(DSIL/DETR).....	92 365,00 €
Reste à charge TDP (48%) .....	88 641,30 €

B.Etévé remercie la commune de Dompierre qui a permis d'accueillir l'ensemble des rationnaires dans la salle des fêtes.

## Travaux de restructuration des vestiaires du gymnase de rosières

Travaux en cours de réalisation, la réception est prévue mi - octobre 2021

 <b>Financement :</b>	
Montant des travaux HT.....	231 330,00 €
Honoraires-Frais divers.....	47 280,00 €
Subventions sollicitées : ETAT(DSIL/DETR).....	115 830,00 €
DEPARTEMENT.....	107 058,00 €
<b>Reste à charge TDP (20%) .....</b>	<b>55 722,00 €</b>

F. Maille- Barbare demande à quelle date les élèves du collège n'auront plus besoin d'utiliser le préfabriqué occupé par le club des aînés.

B.Etévé : la fin des travaux est prévue le 15/10, la commission sécurité le 22/10.

Les travaux d'extension du RPC d'Estrées sont en cours, la fin des travaux étant prévue en février/mars 2022.

- JM Adde fait part du problème rencontré avec les containers à verre qui ne sont plus vidés régulièrement.

A.Maréchal a contacté le SMITOM à ce sujet.